

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 238-2024 ET 239-2024

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **7 FÉVRIER 2024**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro **238-2024** modifiant le plan d'urbanisme numéro 76-92 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Haute-Gaspésie;
- Projet de règlement **ET 239-2024** modifiant le règlement de zonage numéro 80-92 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Haute-Gaspésie.

POURQUOI CES CHANGEMENTS?

La Municipalité de Mont-Saint-Pierre est tenue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* d'harmoniser sa réglementation d'urbanisme avec les dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Haute-Gaspésie qui ont été modifiées dans les dernières années. Voici en résumé les modifications qui touchent le plan d'urbanisme (document de planification) :

- Ajout d'orientation et de moyens de mise en œuvre concernant l'eau potable;
- Ajout d'orientation et de moyens de mise en œuvre concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière;
- Ajout de certains usages compatibles dans l'affectation « Forêt (F) » et « Forêt et agriculture (FA) ».

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

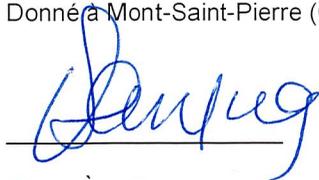
Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **5 MARS 19H00** à la salle à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leurs entrées en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces règlements ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

OÙ PUIS-JE CONSULTER LES PROJETS DE RÈGLEMENT?

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal sur rendez-vous

Donné à Mont-Saint-Pierre (Québec), ce **20 février 2024**



Marie-Ève Tanguay

Directrice générale et greffière-trésorière